

**COMMUNE D'ANNEYRON  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012**

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. N'Diaga CISSE, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Yves CORNILLON ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; Mme Noëlle CHARRON ; Mme Odile CHOSSON ; M. Christian CROS ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Patricia DOMECH ; Mme Jocelyne CHANCRIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Jeanine PARDANAUD (pouvoir à Mme Danielle BROCHIER) Adjointe ; M. Samuel BARON (pouvoir à M. Alain LACROIX) ; Mme Michelle GHETTI (pouvoir à Mme Monique BESCOND) ; M. Jean PIN (pouvoir à Mme Jocelyne CHANCRIN) Conseillers municipaux.

M. Alexis MORVAN est désigné secrétaire de séance.

Le Maire présente ses vœux de rétablissement à Olivier SANGLARD présent dans l'assistance.

Il soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la séance précédente du 28 juin.  
Sans observation.

Une question non inscrite à l'ordre du jour sera traitée dans cette séance avec l'accord des élus. Il s'agit de la modification des statuts du SIA du Pays d'Albon.

**I. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE et Alain GENTHON*

La Commune va présenter au Conseil Général ses dossiers d'investissement susceptibles d'obtenir une subvention départementale pour 2013.

Sont déjà inscrits 2 dossiers transmis l'an dernier :

- Mobilier et jeux école maternelle 45 285 € HT
- Façades du château de Larnage 147 363 € HT

Il convient maintenant de solliciter l'aide départementale pour les projets suivants :

- Columbarium au cimetière du Chef-lieu 12 880 € HT
- WC place de l'église 37 573 € HT
- Bardages du gymnase de Mantaille 10 983 € HT
- Programme vicinal 2013 : 205 754, 73 € HT (une dotation d'environ 37.000 € est attendue)
- Un projet d'aménagements au titre d'une requalification urbaine des espaces proches des écoles afin de réguler les flux automobiles ou piétons, de sécuriser les transits piétons, faciliter l'accès des cars de transports et les déposes minute, et annexer de nouvelles surfaces dédiées à ces aménagements ont ainsi été mis à l'étude :
- L'aménagement du parking jouxtant l'Espace Plantay pour conforter le stationnement à proximité des écoles 41 418,11 € HT.

- Le traitement des abords de la nouvelle école maternelle 105.000 € HT
- La restructuration de la rue Bernard LABROSSE en partage avec la mairie de Saint Rambert d'Albon 208 000 € HT pour la totalité.

L'Assemblée accepte l'ensemble de ces projets et sollicite l'aide financière départementale.

Le Maire indique également la possibilité d'obtenir de la Communauté de Communes Rhône Valloire, au titre des fonds de concours, une aide aux travaux ayant pour objet d'économiser l'énergie. A l'issue d'un diagnostic effectué par le Syndicat ENERGIE SDED il s'avère que nous pouvons intervenir pour l'essentiel sur les régulations de nos diverses chaudières pour aboutir à de substantielles économies.

L'Entreprise MINODIER retenue a chiffré son intervention à la somme de 42 090,26 € HT.

C'est ce devis qui sera transmis à la CCRV avec une demande d'autorisation pour la mise en œuvre d'une première partie des travaux avant cet hiver.

Les améliorations envisagées ne sont pas assorties d'une obligation de résultats (question de Mme Jocelyne CHANCRIN) car les effets ne sont pas quantifiables en amont mais pour reprendre ce qui avait déjà été évoqué dans une précédente séance un suivi des consommations et un bilan annuel permettront de tirer un constat à terme.

Atteindra-t-on 30 % comme cela a été le cas dans une autre collectivité ?

En attendant des diagnostics et des travaux plus lourds sur le bâti lui-même l'objectif immédiat est de réviser toutes les régulations et de les mettre en adéquation avec les occupations des locaux.

A noter que nos services ont été mis à contribution pour des premiers travaux moins qualifiés. Une personne sera formée à la maintenance des systèmes.

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

## **II. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

### **Budget d'Assainissement**

Les crédits affectés au chantier de la partie Est du Bourg (les travaux viennent de reprendre avec quelques difficultés techniques) sont complétés à hauteur de 148 000 € pour y adjoindre la partie nord de la rue de Lachal et la rue du Buis. Ces travaux non retenus dans une première décision bénéficient d'un taux de subvention exceptionnel s'ils se réalisent rapidement ce qui a motivé leur inscription.

L'équilibre de la dépense est obtenu avec des compléments de subventions de l'Etat et du Département et un emprunt pour boucler.

### **Budget Principal**

La section de fonctionnement est concernée par l'ouverture d'une ligne de 3 900 € au titre de notre participation au nouveau système de péréquation des ressources entre collectivités. Une ligne est postée pour l'achat de livres à la médiathèque 2 700 € avec une diminution de la subvention octroyée à cet effet à la bibliothèque. Une économie de 5 000 € est obtenue sur la masse salariale.

La section d'investissement est plus conséquente avec pour l'essentiel :

30 000 € Travaux d'amélioration de l'immeuble rue Jean-Jaurès en vue d'un éventuel échange

23 000 € Travaux visant à économiser l'énergie

13 200 € Travaux urgents de réfection du bardage du gymnase de Mantaille

11 000 € Aménagements de voirie pour l'évacuation des eaux pluviales

8 500 € Prise en charge des réseaux d'irrigation en bordure de la VC 36 (éventualité)

20 150 € Complément de crédits pour la réfection de la façade ouest du Château de Larnage.

Plusieurs crédits sont abondés et l'équilibre est assuré par des subventions complémentaires, en particulier une dotation de 15 000 € de l'ASPA pour la réfection des façades du château, des réductions de crédits - 30 000 € dépenses imprévues, - 15 000 € extension du gymnase, - 39 547 € construction école maternelle et un complément d'emprunt de 10 000 €.

A la demande de Mme J-CHANCRIN le Maire revient sur l'origine des crédits postés pour un éventuel échange d'immeubles ( maison Vallet ou maison Bégot)

Un échange est susceptible d'intervenir dans le cadre de l'opération urbaine du centre Bourg pour l'achat du dernier immeuble, encore en négociation, place Rambaud.

L'acquisition peut se faire selon trois hypothèses : l'achat, l'échange ou la dation.

Achat et dation relèvent d'EPORA, l'échange de la commune et c'est dans cette éventualité que sont portés au budget des travaux de mise aux normes de l'immeuble. Ceci étant, dans ce cas de figure, la commune devient le porteur financier de cette seule acquisition mais cet apport sera pris en compte en fin d'opération par EPORA qui apportera sa subvention au même titre que les autres biens.

Les deux décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

### **III. ELARGISSEMENT ET REPRISE DE LA VC 36**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

Un travail correct de reprise de cette voie en mauvais état ne peut être réalisé sans un élargissement de l'emprise pour obtenir une bande de roulement de 5 m et des accotements stabilisés.

A l'origine était envisagée une acquisition des terrains mais il s'avère possible de rentrer les surfaces en cause dans la procédure d'aménagement foncier pour s'approprier les terrains par voie d'échanges ou de soultes au terme de l'étude foncière. Les propriétaires sont favorables à une mutation par cette procédure administrative et à une prise de possession anticipée par la commune.

Une convention à cet effet leur est proposée. Elle portera la superficie de terrain prélevée et la valeur maximale de l'indemnité servie pour compenser les pertes d'exploitation (fermages) et le paiement de l'impôt foncier. Les travaux pourraient être lancés sous 10 jours.

L'Assemblée autorise la signature d'une convention de prise de possession anticipée des terrains avec une indemnité annuelle maximale de 278 € par hectare, le versement d'une indemnité pour pertes de récoltes selon le barème de la chambre d'agriculture avec ajustement en fonction des cours de la récolte actuelle et accepte de prendre en charge si besoin, d'éventuels travaux complémentaires tels que déplacement de bouche d'eau, dévoiement de réseaux.... (unanimité).

### **IV. ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA MEDIATHEQUE**

*Rapporteur : Alain GENTHON*

La commune a réglé à ENERGIE SDED les frais de raccordement de la médiathèque au réseau électrique. Cette alimentation dessert les locaux communaux et les logements de DAH. Aussi l'aménageur partagera les frais avec la commune et une somme de 664,98 € sera recouvrée.

Accord de l'Assemblée (unanimité)

## **V. NUMEROTATION DES IMMEUBLES RURAUX**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

Après les parties urbaines il convenait de procéder à la numérotation des immeubles ruraux. Un travail en interne a permis de recenser et numéroter selon une formule métrique 654 immeubles sur l'ensemble du territoire. Les plaques seront acquises par la Mairie.

Cette numérotation correspond également au vœu de la Poste qui souhaite disposer d'un référentiel adresses de bonne qualité et propose une Charte postale permettant de doter les foyers concernés de documents pour effectuer les changements d'adresses sans frais.

Le Maire remercie l'Adjointe et son équipe qui en effectuant eux-mêmes ce travail important de numérotation ont économisé au budget communal une somme très conséquente.

Il évoque le litige actuel avec la Poste dont l'engagement de réimplanter quatre boîtes à lettres après la suppression d'une dizaine est remis en cause.

Les quartiers seront associés à la mise en place des plaques numérotées chez les particuliers.

L'Assemblée accepte et autorise le Maire à signer la Charte proposée par la Poste. (Unanimité)

## **VI DENOMINATION DES VOIES**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

Pour réparer certains omissions l'Assemblée baptise 7 voies ou chemins et donne une appellation aux 3 voies créées dans le quartier en construction autour de la maison médicale : rue du Levant, rue Gabriel Gemelas (ancien Président d'ANNEYRON SPORTIF et conseiller municipal), rue des Armarines.

Adopté à l'unanimité.

## **VII REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

A l'issue d'une procédure de plus de trois ans, 22 concessions sur 28 recensées à l'origine ont été classées en état d'abandon. Elles sont destinées, après nettoyage et enlèvement des restes des défunts (ré inhumation dans le caveau communal), à être à nouveau proposées comme emplacements concédés.

L'Assemblée prononce la reprise des concessions (unanimité).

## **VIII GESTION DE LA MEDIATHEQUE**

*Rapporteur : Delphine MALINS-ALLAIX*

La collaboration avec l'Association de bénévoles BIBLIOTHEQUE D'ANNEYRON nécessite la mise en place d'une convention de gestion définissant le statut des locaux et du mobilier, l'achat des ouvrages, la cotisation annuelle et la répartition des tâches entre bénévoles et agent communal.

De même la commune se doit de mettre en place un règlement opposable aux utilisateurs.

Ces deux documents ont été rédigés avec l'assentiment des membres de l'Association.

L'Assemblée autorise Le Maire à signer la convention de gestion et à valider le règlement intérieur (unanimité).

La médiathèque connaît déjà un franc succès avec 150 adhérents supplémentaires depuis son ouverture fin août.

Inauguration vendredi 28 septembre

## **IX TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

L'Assemblée adapte le tableau des emplois communaux aux situations nouvelles :

- Ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps plein nécessaire à la nomination de Madame Chrystelle PAROLO, remplaçante de M. BAUDIN, à compter du 1<sup>er</sup> octobre.  
Le poste de M. BAUDIN sera supprimé en fin d'année, les deux directeurs œuvrant ensemble pendant 3 mois.
- Augmentation du temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial occupé par Mme MOUTY avec passage à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> octobre.
- Suppression de deux postes d'agents contractuels à temps partiels au terme de leur durée (un poste administratif et un poste aux services techniques)
- Transformation de deux postes de rédacteur chef en rédacteur-principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de respecter la récente évolution réglementaire.

Accord à l'unanimité.

## **X INFORMATIONS**

- Mme Catherine COLOMBON, agent démissionnaire est remplacée dans ses fonctions par Mme Aurélie RODRIGUEZ qui a déjà effectué plusieurs remplacements aux écoles.
- Le besoin d'emprunt n'a pu être totalement satisfait au printemps en raison du refus des institutions bancaires de prêter aux collectivités locales. Deux emprunts avaient pu être souscrits auprès des deux Crédit Agricole Centre-Est et Sud Rhône-Alpes. Le solde de 500 000 € restant à contracter a pu être réalisé dernièrement auprès de la Caisse d'Epargne en 15 ans au taux de 4.41 %.  
Si le financement 2012 est assuré en ce qui nous concerne, le Maire rappelle qu'il n'en est pas de même pour certaines collectivités contraintes à déprogrammer une partie de leurs investissements.
- Suite à appel d'offres LA MAISON FAMILIALE conserve son marché de fournitures de repas aux écoles. Les prix sont cependant augmentés de 4,10 % pour les maternelles et 3,95 % pour les primaires et adultes.
- L'attribution des marchés de travaux pour la réfection de la façade ouest du château ne s'est pas faite sans difficulté. La menuiserie a été confiée à l'entreprise PROPONNET mais le marché de maçonnerie a été refusé par l'entreprise attributaire dans l'impossibilité de respecter les délais. Une nouvelle consultation a du être lancée en urgence. C'est la SARL TRADITION et SAVOIR FAIRE qui sera finalement en charge de la maçonnerie.

## **XI EVOLUTION STATUTAIRE DU SIAPA**

*Rapporteur : Jean-Paul NICOLET*

Le conseil a déjà délibéré pour accepter la modification des statuts du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Albon en vue de permettre l'adhésion des six nouvelles communes.

Les services préfectoraux ont cependant souhaité une rédaction différente des statuts rédigés par le Syndicat afin que soit porté le libre choix des communes pour les compétences et indiqué les modalités d'adhésion et de retrait.

Le syndicat propose donc une nouvelle clause pour accéder à la demande préfectorale.  
L'Assemblée adopte à l'unanimité (M. Jean-Paul NICOLET n'a pas pris part au vote).

## **XII RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Jean-Paul NICOLET*

Le SIAPA a rendu son rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2011.

L'élu présente rapidement les principaux éléments et se réjouit des performances optimales dépurées de la station intercommunale dont le taux de rendement voisine les 100 % malgré la surcapacité actuelle du système.

Le rapport est adopté sans observation (unanimité, M. NICOLET n'ayant pas pris part au vote).

Le nombre de délégués au SIAPA devra être réduit. La commune délibérera à cet effet dans une prochaine séance.